

Processus de réexamen/d'appel

Les documents relatifs aux programmes et opérations du PNUD sont disponibles sur les sites Internet des bureaux de pays et du siège du PNUD, ainsi que sur les sites Internet des fonds et programmes associés (paragraphes 9.1 et 9.2 de la Politique en matière de divulgation de l'information).

Si un membre du public ne trouve pas l'information qu'il recherche sur ces pages, il peut écrire au bureau de pays concerné sur le terrain et/ou au siège à New York pour solliciter le document recherché.

En cas de refus, il peut lancer une procédure d'appel, illustrée dans le graphique ci-dessous.

